

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **05/12/2019 - Le marché intérieur européen présente encore de nombreuses lacunes**

Un sondage réalisé récemment par les chambres de commerce belges auprès de leurs membres révèle que 70 % des entreprises estiment que le marché unique européen n'est pas encore suffisamment intégré. Ce sondage fait partie d'un projet plus large mené par toutes les chambres européennes et coordonné par Eurochambres.

« En ce début de mandat de la nouvelle Commission européenne, il est important de faire passer ce message », déclare Wouter Van Gulck, directeur général de la Fédération des chambres de commerce belges. « La libre circulation des biens et des services est l'une des plus grandes réalisations de l'Union européenne, mais cette libre circulation connaît encore trop d'obstacles. Pire encore, nous constatons qu'un certain nombre d'États membres freinent des quatre fers tandis que les premières déclarations d'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ne contenaient aucun engagement fort en faveur du renforcement du marché intérieur. »

Ce rapport Eurochambres donne un aperçu des obstacles auxquels se heurtent les entreprises qui mènent leurs activités sur le marché unique européen. Pour les entreprises belges, ces freins sont en premier lieu la complexité des procédures administratives, suivie d'un accès difficile à l'information sur la réglementation en vigueur et enfin, de divergences entre les législations nationales sur les produits et services.

Les entreprises interrogées ont également proposé un certain nombre de solutions pour surmonter ces obstacles. Si la réduction drastique des formalités administratives est la mesure la plus souvent proposée, elle est suivie de près par la mise en ligne, sur un portail commun à toute l'Union, d'informations sur les procédures et les formalités nécessaires dans les différents États membres. Autre piste de simplification majeure, la possibilité d'effectuer autant de procédures que possible en ligne. En outre, la Commission et les États membres doivent mieux collaborer pour mettre en œuvre la législation européenne et la faire appliquer.

La situation est particulièrement préoccupante pour la prestation de services à l'international. Les services représentent 75 % de l'économie européenne et 9 nouveaux emplois sur 10 sont créés dans ce secteur. Toutefois, la prestation de services intra-européens ne représente que 20 % des échanges entre États membres, soit trois fois moins qu'aux États-Unis, par exemple. L'étude du Service de recherche du Parlement européen intitulée *Mapping the cost of non-Europe*, publiée en avril 2019, estime que l'unification en profondeur du marché européen des services représenterait un gain de 297 milliards d'euros. « Pour de nombreuses PME, l'internationalisation naît souvent en Europe, juste de l'autre côté de nos frontières. Évitions qu'elle y meure aussi : si une entreprise éprouve beaucoup trop de difficultés à fournir un service dans un autre État membre, ça ne la poussera pas à tenter sa chance dans le reste du monde », conclut Wouter Van Gulck.

Pour plus d'informations :

1. ECH Single Market Survey report (EN) - <http://bit.ly/SMSurveyReport>
3. ECH SM Survey Factsheet (EN) - <http://bit.ly/SurveyFactsheet>
4. ECH SM Survey 5 most important obstacles per member state (EN) - <http://bit.ly/TopObstacles>

Contact: Wouter Van Gulck, directeur général de la Fédération des Chambres de Commerce belges  
Tel : +32 (0)2 209 05 57 | E-mail : [wvangulck@belgianchambers.be](mailto:wvangulck@belgianchambers.be)  
<http://belgianchambers.be> | [www.digichambers.be](http://www.digichambers.be)

La Fédération des Chambres de Commerce belges est la coupole de 13 Chambres de Commerce en Belgique et 33 Chambres de commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger.